

Journée de formation au pilotage moto encadrée par la gendarmerie nationale – 06 juin 2015

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Une journée de prévention routière « formation au pilotage moto » se déroulera sur les routes berruyères le 06 juin 2015, suivant le programme et les modalités détaillés dans les articles du présent règlement. Elle sera organisée par les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière du Cher avec le soutien de la coordination départementale de sécurité routière de la Préfecture du Cher. Cette journée, soutenue par le plan départemental d'actions de sécurité routière, vise à sensibiliser les motocyclistes civils berruyers aux risques routiers des deux-roues motorisés.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Seules les motocyclettes de cylindrées d'au moins 125 cm³ sont autorisées à participer à cette formation. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, dans la limite de 72 machines. Pour des raisons d'organisation, la date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} juin 2015.

ARTICLE 3 : SÉCURITÉ

Le port du casque est obligatoire. Le port des gants et des vêtements adaptés à la pratique de la moto est vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité. La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation.

Cette opération, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est organisée sur routes libres, ouvertes à la circulation. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant la circulation sur les communes traversées et les consignes de sécurité.

Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constatés par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant, sans que cela n'ouvre droit à remboursement des frais d'inscription.

ARTICLE 4 : FORMALITÉS

Les participants devront se présenter le samedi le 06 juin 2015 à la salle du grand Moutet, rue Joseph Aristide Auxenfans (sortie A71) à Bourges entre 06H45 et impérativement avant 07H10.

Le début des activités est prévu pour 07 h15.

Le ravitaillement en carburant sera impérativement effectué par vos soins avant de vous présenter sur le site.

Journée de formation au pilotage moto encadrée par la gendarmerie nationale – 06 juin 2015

A l'issue des formalités d'accueil, une vérification des documents administratifs et de l'état général des machines sera réalisée :

Vérification des motocyclettes : pneumatiques (état et pression), dispositifs de freinage, état de marche de l'éclairage et des avertisseurs lumineux, conformité des dispositifs d'échappement, conformité des plaques d'immatriculation.

Documents administratifs : permis de conduire, attestation d'assurance et certificat d'immatriculation.

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant toutes les activités de la journée.

ARTICLE 6 : PROGRAMME

7h15 début des activités.

Répartitions en 2 ateliers de 6 groupes. **(2h30 par atelier)**

Atelier trajectoire de sécurité

Présentation théorique commentée de la trajectoire de sécurité dans la salle du site.
(1h00)

Mise en application sur un circuit d'environ 25 km situé à quelques kilomètres de Bourges (une boucle autour de St Florent sur Cher - Ste Thorette) avec l'accompagnement des motocyclistes de la gendarmerie. **(1h30)**

Atelier plateaux

(30 minutes par atelier)

- Le double-alpha
- Le podium
- Le demi-tour et la chicane-planche (2 groupes)
- Les équipements de sécurité
- Le questionnaire de sécurité routière

09h45 -10h15 Pause café et rotation des groupes

Atelier plateaux

Atelier trajectoire de sécurité

12h45 Rendez-vous repas : déjeuner sur site fourni.

Départ à l'initiative de votre chef de groupe : Circuit de l'après-midi (120km).

18h00 Retour sur site impératif avec débriefing et pot de l'amitié.

Journée de formation au pilotage moto encadrée par la gendarmerie nationale – 06 juin 2015

ARTICLE 7 : INSCRIPTION

Le montant de la participation à cette randonnée moto est fixé à 17 € par personne. Elle comprend notamment le déjeuner et la pause-café du matin.

Le bulletin d'inscription devra être retourné complété et accompagné du règlement par chèque (à l'ordre du : Comité des Loisirs de BOURGES), avant le 1^{er} juin 2015, à l'adresse suivante :

GENDARMERIE NATIONALE
Brigade motorisée de BOURGES
Journée de formation au pilotage moto
9 rue Nicolas Leblanc
18000 BOURGES
tél : 02.48.23.52.91 Fax 02.48.23.52.93
mail : pilotagemoto@sfr.fr

Chaque inscription sera confirmée individuellement par mail dès réception du règlement jusqu'à concurrence du nombre maximal de participants autorisés.

ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent la gendarmerie nationale à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les photographies les représentant prises au cours de la journée. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés. Ces photographies serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et/ou au sein des forces armées, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, triptyques, CD-ROM, DVD, internet, intranet.

ARTICLE 9 : CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT

Par son inscription à la manifestation et l'émargement du bulletin d'inscription, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent règlement. Il dégage l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'incident ou accident qu'il pourrait provoquer ou subir au cours des activités de la journée et renonce à tout recours contre l'État et ses agents.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent règlement, en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.

L'organisateur

Le capitaine Frédéric LEST
Commandant par intérim l'escadron
départemental de sécurité routière du Cher